



PROCES-VERBAL N°35 CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 MARS 2025
19 h 00

Le treize mars deux-mille-vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le six mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents : Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Christiane CHERAR, Paul BARBARY, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Claude GANDINI, Bruno FAURE, Marillac PONTIER, Catherine LAURENT, Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Lyliane BURGUNDER, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU, Vincent BOSC.

Ont donné pouvoir : Jean-Louis GAILLARD à Claude GANDINI, Ghislaine PARRIAUX à Frédéric SAUSSET, Caroline RIFFAULT à Jean-Claude BASTET, Christophe DUMAS à Omar GUERROUCHE, Laurent MAILLARD à Nathalie RAZE, Dominique NORET à Catherine LAURENT, Laurence CHANTEPY à Christiane CHERAR, Franck LIOTIER à Jérôme BODIN, Sylvie BUISSON à Valina FAURE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Valina FAURE est désignée comme secrétaire de séance.

ACTES PRIS DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

NUMÉRO	THEME	DÉCISIONS
011/2025	VIE CITOYENNE	Mise à disposition d'un local à l'Hôtel de la Tourette
012/2025		Contrat de maintenance "Sécurité" Lumiplan Borne tactile TFT 43" TACT 4G MU OUTDOOR
013/2025	ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE	Marché n°2023-1/PAD - Extension et rénovation de l'école des Luettes à Tournon sur Rhône - Lot 5 : étanchéité Résiliation suite à liquidation judiciaire
014/2025	ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE	Marché n°20242PAD - Conservation de l'ancien complexe isolé d'étanchéité multicouche non accessible sur dalle béton Marché public de prestations similaires au marché 2023 - 1/PAD lot n°5 extension et rénovation de l'école des Luettes à Tournon-sur-Rhône. Résiliation suite à liquidation judiciaire
016/2025	PATRIMOINE CULTURE TOURISME	Location salle d'exposition de l'Hôtel de la Tourette
017/2025	PATRIMOINE CULTURE TOURISME	Location salle d'exposition de l'Hôtel de la Tourette
019/2025	VIE CITOYENNE	Mise à disposition à titre gracieux de la propriété communale sise 51 Rue des Luettes

ARRÊTES CIMETIÈRE TOURNON-SUR-RHÔNE

Numéro arrêtés	Descriptif	Reçu en Sous-Préfecture le
08-2025	Renouvellement d'une concession CIM C TOMBE C CARRE 1 ALLEE X N°15	12-02-2025
09-2025	Renouvellement d'une concession CIM C TOMBE C CARRE 1 ALLEE X N°4	12-02-2025
10-2025	Renouvellement d'une concession CIM C TOMBE C CARRE 1 ALLEE P N°20 ET 21	12-02-2025
11-2025	Achat d'une cavurne CIM A TOMBE A CARRE 4 ALLEE D n°13	12-02-2025
12-2025	Achat d'une concession CIM A TOMBE A CARRE 3 ALLEE F N°21	03-03-2025
13-2025	Renouvellement d'une concession CIM B TOMBE B CARRE 8 ALLEE C N°8	03-03-2025
14-2025	Renouvellement d'une concession CIM D TOMBE D CARRE 1 ALLEE D N°24	03-03-2025
15-2025	Renouvellement d'une concession CIM D TOMBE D CARRE 1 ALLEE B N°24	03-03-2025
16-2025	Renouvellement d'une concession CIM A TOMBE A CARRE 4 ALLEE B N°8	03-03-2025
17-2025	Renouvellement d'une concession CIM D TOMBE D CARRE 1 ALLEE K N°36	04-03-2025

Ces décisions sont consultables au Service Vie Citoyenne.

Conseil Municipal du jeudi 13 mars 2025

Procès-verbal n°35

DECISIONS DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

NUMERO DECISION	DATE	TITULAIRE	CODE POSTAL	OBJET	MONTANT	PARCELLE
12	13/02/2025	Me ROBERT	26600	RENONCIATION DIA ROUTE DE LAMASTRE	300 000,00 €	AL 309-311 (terrain à bâtir)
13	13/02/2025	Me CASERIO	07300	RENONCIATION DIA 58 RUE DU DOUX	107 000,00 €	AL 618
14	14/02/2025	Me GRANGE	07300	RENONCIATION DIA LA GAUBERTE	135 000,00 €	AR 973-486- 972-975
15	17/02/2025	Me DE L'HERMUZIERE	07101	RENONCIATION DIA 8 PLACE RAMPON	250 000,00 €	AL 396
16	19/02/2025	Me BUCHHEIT	07500	RENONCIATION DIA 36 QUAI FARCONNET	145 000,00 €	AL 84 (Lot 6 logement duplex 50.61 m²)
17	20/02/2025	Me SAVIN RIVIER	07300	RENONCIATION DIA 54 RUE DU DOUX	155 000,00 €	AL 890 - 623
18	14/02/2025	Me BONNET	26000	RENONCIATION CESSIION FONDS DE COMMERCE (PIZZERIA) 16 PLACE RAMPON	100 000,00 €	AL 404
19	24/02/2025	Me CASERIO	07300	RENONCIATION DIA 45 CHEMIN DU PETIT ST JUST	90 000,00 €	AC 129

NUMERO DECISION	DATE	TITULAIRE	CODE POSTAL	OBJET	MONTANT	PARCELLE
20	24/02/2025	Me PICOT	69006	RENONCIATION DIA 13 A et 13 B RUE DU DR CADET	155 000,00 €	AL 439-649-650
21	25/02/2025	Me BOYADJIAN	26000	RENONCIATION DIA 59 GRANDE RUE	54 650,00 €	AL 211
22	27/02/2025	Me SORREL	26600	RENONCIATION DIA 31 PLACE JEAN JAURES ET 9 RUE DES GRAVIERS	198 000,00 €	AL 389-939
23	10/03/2025	Me GRANGE	07300	RENONCIATION DIA IMPASSE CHAILLOT	13 500,00 €	AN 463 (LOT 4 : GARAGE)

Ces décisions sont consultables au Service Urbanisme.

01.2025.011) INSTALLATION DE M. VINCENT BOSC, NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT DE M. GEOFFREY MARECHAL DEMISSIONNAIRE

Pour faire suite à la démission en date du 19 février 2025 de M. Geoffrey MARECHAL, Conseiller municipal, un siège de conseiller municipal est devenu vacant.

Dans le respect de l'article L. 270 du Code Electoral, qui précise que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* », M. Vincent BOSC (candidat suivant de la liste « Tournon en commun ») a été sollicité pour compléter le Conseil Municipal.

M. Vincent BOSC a été sollicité et a accepté le mandat de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Vincent BOSC en qualité de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

M. le Maire salue et lui souhaite la bienvenue.

Il remercie M. Geoffrey MARECHAL pour son implication dans la collectivité depuis 2020, dans l'ensemble des commissions auxquelles il a participé et les travaux du Conseil Municipal.

M. GUICHARD s'associe à M. le Maire pour remercier M. MARECHAL « qui, malheureusement, n'a pas pu être présent ce soir, pour ces 5 années d'engagement à nos côtés et dans les travaux du Conseil Municipal ».

M. BOSC salue M. le Maire et ses collègues : « ces quelques mots pour vous dire ma fierté et ma responsabilité avec cette arrivée au Conseil Municipal de Tournon-sur-Rhône parmi les élus de Tournon en Commun. Je tiens à remercier ces élus en question et tous les anciens élus de cette mandature de Tournon en Commun qui étaient présents, tout à l'heure, sur les marches, pour un petit coucou d'encouragement. Je suis très heureux d'apporter, je l'espère, un peu plus encore de Tournon en Commun dans le Conseil Municipal, collectif ouvert, intelligent, sans mur ni porte, un lieu de partage et de construction, un peu comme une famille et une famille qui grandit. Ça nous rend très fiers et je suis très fier de représenter ce collectif d'une part, et surtout, tous les Tournonnaises et Tournonnais qui ont voté pour nous en 2020. Sur cette année de mandat, je défendrai nos valeurs et nos propositions avec deux choses principalement :

- les attentes des 1 334 électrices et électeurs qui ont voté pour nous en 2020,
- toute la légitimité que cela nous donne à les représenter ici.

Je vous assure que je serai pleinement investi dans cette mission et vous remercie de cette écoute ».

M. le Maire remercie M. BOSC par des applaudissements. « Vous remerciez les électeurs qui ont porté leurs voix sur vous la dernière fois mais vous êtes au service de tous les Tournonnais ; c'est la vie des élus municipaux quels qu'ils soient ».

02.2025.012) MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES FINANCES, AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURE

Par courrier en date du 19 février 2025, M. Geoffrey MARECHAL a fait part de sa démission de son mandat de Conseiller municipal.

Pour faire suite à l'entrée au Conseil Municipal de M. Vincent BOSC en qualité de Conseiller municipal, et afin de permettre aux commissions municipales de fonctionner, et pour répondre à la demande du groupe « Tournon en commun », il est nécessaire de modifier la composition des commissions suivantes : Finances, Affaires Scolaires et Culture.

La désignation des membres est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide d'y renoncer.

Il est proposé de procéder au scrutin public aux désignations suivantes :

	Finances	Affaires Scolaires	Culture
Elu(e) sortant(e) de la Commission	M. Geoffrey MARECHAL	Mme Amandine ECHASSERIEAU	M. Geoffrey MARECHAL
Elu(e) entrant(e)	Mme Amandine ECHASSERIEAU	M. Vincent BOSC	M. Vincent BOSC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22,
Vu la délibération n°03_2020_103 en date du 10 juillet 2020 portant création des commissions municipales,

Vu la délibération n°03_2023_111 du 25 septembre 2023 portant modification des membres des commissions municipales,

Vu la délibération n°02_2024_098 du 25 septembre 2024 portant modification des membres des commissions municipales,

Vu la démission en date du 19 février 2025 de M. Geoffrey MARECHAL de son mandat de Conseiller municipal,

Vu la délibération n°001_2025_011 en date du 13 mars 2025 prenant acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal M. Vincent BOSC,

Vu la demande de Mme Amandine ECHASSERIEAU d'intégrer la Commission Finances et de quitter la Commission Affaires Scolaires,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de M. Geoffrey MARECHAL au sein des Commissions Finances et Culture,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de Mme Amandine ECHASSERIEAU au sein de la Commission Affaires Scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE DÉSIGNER :

- M. Vincent BOSC en qualité de membre des Commissions municipales Affaires Scolaires et Culture,
- Mme Amandine ECHASSERIEAU en qualité de membre de la Commission municipale Finances.

ASSEMBLEES

03.2025.013) COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - MODIFICATION DES MEMBRES

Par délibération du 5 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission consultative compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière et dont le nombre de membres était fixé à 10. Cette commission examine notamment le rapport annuel établi par la collectivité et se prononce sur tout projet de délégation de service public, avant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 septembre 2022 par délibération n°12_2022_130 a fixé à 12 le nombre de membres pour constituer cette CCSPL désignés comme suit :

- au sein du Conseil Municipal :

M. Jérôme BODIN, Mme Christiane CHERAR, M. Omar GUERROUCHE, M. Paul BARBARY, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Geoffrey MARECHAL, Mme Marillac PONTIER.

- en qualité de personnalités :

le Capitaine DELOBRE, représentant des Services d'Incendie et de Secours (SDIS), M. Bruno GACHET, représentant l'association des commerçants « TOURNON PASSION », M. Eric DESLANDES, représentant l'association d'entrepreneurs ARCADE, Mme Annick BOURGOIN, représentant de l'association culturelle « Rhône Communications », Mme Martine GLEE, représentant le Comité des Fêtes.

Par courrier en date du 19 février 2025, M. Geoffrey MARECHAL ayant démissionné de son mandat de Conseiller municipal, il convient donc de pourvoir à son remplacement au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Pierre GUICHARD pour la liste « Tournon en commun » propose la candidature de M. Vincent BOSC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2121-33,
Vu la délibération n°44/2008 en date du 5 mai 2008 instituant la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu la délibération n°12_2022_130 en date du 22 septembre 2022 portant modification des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu la délibération n°01_2025_011 portant installation d'un nouveau conseiller municipal,

Vu la démission en date du 19 février 2025 de M. Geoffrey MARECHAL de son mandat de Conseiller municipal,

Considérant la nécessité de remplacer M. Geoffrey MARECHAL au sein de cette instance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER** M. Vincent BOSC en qualité de membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de M. Geoffrey MARECHAL.

ASSEMBLEES

04.2025.014) SIVU SYRAVAL - MODIFICATION DES DELEGUES

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) SYRAVAL a pour mission de coordonner l'activité culturelle des villes de Tournon-sur-Rhône et Tain l'Hermitage.

Conformément aux statuts du SIVU SYRAVAL, par délibération n°08_2023_116 en date du 25 septembre 2023, neuf membres du Conseil Municipal ont été désignés délégués auprès de cet établissement public intercommunal :

- M. Frédéric SAUSSET,
- Mme Valina FAURE,
- M. Paul BARBARY,
- M. Jean-Claude BASTET,
- Mme Annie FOURNIER,
- Mme Nathalie RAZE,
- Mme Catherine LAURENT
- M. Etienne GUILLERMAZ,
- M. Geoffrey MARECHAL.

Pour faire suite à la démission en date du 19 février 2025 de M. Geoffrey MARECHAL, de son mandat de Conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette instance.

M. GUICHARD, pour le groupe « Tournon en commun » propose la candidature de M. Vincent BOSC.

Vu la délibération n°08_2023_116 en date du 25 septembre 2023 portant modification des délégués représentants la commune de Tournon-sur-Rhône auprès du SIVU SYRAVAL,
Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de M. Geoffrey MARECHAL, Conseiller municipal démissionnaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER** M. Vincent BOSC en qualité de délégué auprès du SIVU SYRAVAL pour pourvoir au remplacement de M. Geoffrey MARECHAL.

M. le Maire indique que le Comité Syndical du SIVU SYRAVAL prévu le 17 mars est reporté au 14 avril prochain.

05.2025.015) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2025

M. le Maire rappelle que l'article 107 de la Loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent notamment au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au Président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique. Cette dernière doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances en date du 6 mars 2025,

Vu le rapport joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025 ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025 organisé en son sein.

M. le Maire cède la parole à M. BARRUYER qui présente à l'assemblée le ROB à l'aide du diaporama annexé au procès-verbal.

M. BARRUYER remercie les services pour le travail effectué de mise en forme de ces éléments.

« Le ROB est la 1^{ère} étape du cycle budgétaire. On n'en est pas, ce soir, à voter le budget de l'année mais à indiquer ce qui s'est passé l'année dernière, en 2024, et expliquer les orientations, les prévisions pour 2025. On se retrouvera prochainement pour la constitution des budgets 2025 qui

seront votés au Conseil Municipal du 9 avril prochain.

La Loi de Finances a amené quelques nouveautés, quelques incertitudes aussi puisque, à l'heure actuelle, on ne connaît toujours pas le montant des dotations de l'État allouées à la Commune même si on peut penser qu'elles seront stables. Nous ne sommes pas concernés par le dispositif de lissage conjoncturel consistant à la ponction de l'État sur les dotations. On a échappé aussi à la baisse de la TVA. Les élus s'inquiétaient sur le FCTVA. Quand on investit, on récupère une partie de la TVA à hauteur de 16,404 % que l'on paie et il faut savoir que, dans le premier projet de la Loi de Finances, il était prévu qu'elle baisse à 14,85 %. Quand on perd 2 % de récupération de TVA, ça pèse sur les recettes de la Commune. On a aussi des dépenses à prendre en compte qui s'imposent à nous, des charges nouvelles comme l'augmentation de 3 points de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités. Quand on dit 3 points, ce n'est pas 3 %. Aujourd'hui, il y a un taux de 31,65 % qui va passer à 34 % ; jusqu'en 2028, on va arriver à 43 % donc 12 points de plus ce qui représente 38 %. Il faut effectivement équilibrer cette caisse de retraite mais cela représente 100 000 Euros par an pour la collectivité. Il s'agit du contexte général avec lequel il faut construire le budget ».

Les recettes réelles de fonctionnement de la Commune (pages 3 à 6) :

♦La fiscalité directe locale 70 %

M. BARRUYER indique qu'il s'agit du produit de nos impôts estimé à près de 7 113 000 Euros soit une évolution de près + 1,7 %. « Ce n'est pas le hasard, la Loi de Finances tient compte notamment de l'inflation pour actualiser les bases (c'est-à-dire les valeurs locatives notamment tout ce qui concerne la fiscalité locale, les taxes foncières par exemple). Ça nous est imposé mais même si on n'augmente pas nos taux d'imposition, on voit nos taxes foncières augmenter puisque les valeurs locatives augmentent. Les années précédentes, elles ont augmenté fortement. Cette augmentation n'est pas liée au changement de taux qui reste stable depuis 4 ans à hauteur de 42,75 % de cette taxe foncière mais à cause de l'inflation importante ces dernières années (3,9 % d'augmentation des bases l'année dernière et 7,10 % d'augmentation l'année d'avant). Donc, cela veut dire que, mathématiquement, nos impôts augmentent parce que les valeurs locatives augmentent de par la Loi de Finances ».

♦La Dotation Globale de Fonctionnement DGF = dotations de l'État 21,1 % (page 4)

M. BARRUYER indique qu'elle est estimée à 2 261 000 euros. « De 2022 à 2025, on constate une légère progression. Il faut savoir que la population à Tournon-sur-Rhône a augmenté ce qui est plutôt intéressant parce que ces dotations sont calculées en fonction de la population.

Autres recettes d'exploitation, + 4 %, représentent 1 200 000 Euros. Il s'agit de nos propres produits c'est-à-dire par exemple la facturation des tickets de cantine, des entrées au Château-musée, des droits de places... Ce sont nos recettes qui sont liées aux tarifs que l'on applique et que l'on vote. Le loyer de la gendarmerie augmente légèrement cette année puisqu'il y a eu une révision du bail nous liant à l'Etat ».

Pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 13 628 223,39 Euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Commune (page 7 à 12) :

♦Les charges de gestion 27 %

M. BARRUYER poursuit : « En 2024, elles ont diminué. Elles représentent environ 5 532 882,20 Euros.

♦Charges à caractère général : les frais de fonctionnement de la Commune (frais d'assurances, frais d'énergie de fluides, frais de maintenance, frais de fonctionnement de nos véhicules, bâtiments...).

♦Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, reversements à nos budgets annexes, au budget du CCAS d'un montant de 450 000 Euros, contribution au SDIS...) sont plutôt stables aux alentours de 2 200 000 Euros. Malgré qu'on soit un peu contraint, on a toujours maintenu le niveau des subventions aux associations sportives, culturelles et diverses ».

♦Dépenses de fluides (eau, énergie, gaz, électricité, carburants)

M. BARRUYER indique « qu'en 2022, on était à 1 061 000 Euros. Suite à cette hausse explosive, la Commune avait pris un certain nombre de décisions pour économiser l'énergie et a fait beaucoup depuis 4 ans : remplacement des éclairages urbains et des bâtiments en ampoule LED, isolation des bâtiments, gestion technique des bâtiments... Tout ceci a permis de diminuer nos consommations et c'est plutôt vertueux, il faut continuer ainsi ; c'est bien pour la planète et pour nos finances. On espère qu'en 2025, la trajectoire continuera à baisser. On devrait budgéter environ 690 000 Euros (énergie, électricité) ce qui représente 26 % de moins qu'en 2022 ».

♦Charges de personnel 49,8 %

M. BARRUYER indique que « pour 2025, elles sont estimées à 6 150 000 Euros soit une évolution de + 5,7 % par rapport à l'exercice 2024 en raison des augmentations subies comme la Caisse Nationale de Retraite des Agents (+100 000 Euros), le SMIC (en novembre 2024), l'ancienneté des agents... Il rappelle que la Commune dispose de 154 agents ce qui représente 133 équivalents temps plein. Il est prévu les recrutements suivants :

- un 6^e agent à la Police Municipale permettant d'avoir des plages horaires plus importantes et la tranquillité et la sécurité de la Ville

- un technicien gestionnaire de flux pour suivre les contrats de maintenance...

Certes, il s'agit d'une dépense mais c'est un agent qui peut nous amener aussi des économies au niveau de nos dépenses ».

Il précise que le taux d'administration de la Commune c'est-à-dire le nombre d'agents pour 1 000 habitants est de 11,77, il était de 11,94 en 2022 (inférieur à la moyenne nationale) alors que la moyenne des villes de même strate est de 17,2 agents. Cela signifie qu'il y a des collectivités qui sont mieux loties.

♦Les dépenses rigides

Elles représentent 55 % de notre budget.

♦Charges financières (remboursements d'emprunts)

Elles représentent 639 000 Euros en 2025.

« On a un delta qui va être consacré à un investissement et notamment au remboursement de nos emprunts pour autofinancer certains investissements. Cette partie s'est légèrement améliorée ».

L'endettement de la Commune (pages 13, 14) :

M. BARRUYER explique qu'au 31 décembre, « l'endettement total de la Commune était de 18 622 046,53 Euros se répartissant entre les emprunts directement liés au budget de la Commune pour 16 685 593,93 Euros (dont 600 000 Euros de prêt relais qui sera remboursé en fin d'année 2025) et le budget annexe du parking des Gravieres pour 1 936 452,60 Euros. Il précise que ce n'est pas la Commune qui porte l'endettement du parking des Gravieres puisqu'il y a un bail emphytéotique, un emphytéote qui avait investi, à l'époque, sur cet équipement.

L'endettement ne s'est pas dégradé, il a simplement fait un petit pic. Il existe trois catégories de prêt :

- à taux fixe (en grande majorité),
- à taux variable 7,3 %,
- à taux structuré.

On parlait souvent de prêt toxique et, à Tournon-sur-Rhône, on a été intoxiqué fortement il y a quelques années avec un prêt qui a servi à financer la gendarmerie. Ce prêt, à un moment donné, il était structuré, il était aligné sur la parité du Dollar et du Franc suisse. On a eu de nombreux débats dans cette salle. À un moment donné, cette parité commençait à faire envoler les taux d'intérêt du prêt lié à la gendarmerie, prêt d'un montant de 5 000 000 Euros. Malgré le contentieux à l'encontre de DEXIA, on a dû renégocier ce prêt sauf que la Commune a payé une indemnité de rachat anticipé très élevée. Par conséquent, la Commune a effectué un emprunt pour financer cette indemnité de rachat de 1 130 000 Euros. Aujourd'hui, notre emprunt renégocié a un taux de 4,80 %. Avec la parité du Dollar et du Franc suisse, notre taux serait à 6,96 %. On a fini de polémiquer avec ça, il y a eu, à un moment donné, des mauvais choix et on les assume aujourd'hui ».

La solvabilité de la Commune (capacité de désendettement) (page 15)

M. BARRUYER explique que l'épargne brute était de 1 056 917,26 Euros en 2022, de 1 242 082,40 Euros en 2023 et de 1 715 269,41 Euros en 2024. « La Commune a donc dégagé plus de recettes que de dépenses. Cette épargne brute permet de rembourser le capital de nos emprunts et le montant restant est appelé l'épargne nette. L'épargne nette était négative en 2022 et 2023, cela signifie que notre épargne brute était insuffisante pour rembourser notre capital de l'emprunt. On ne saute pas au plafond mais notre épargne nette est positive à hauteur de 358 193,23 Euros, somme qui va pouvoir être affectée à des investissements communaux. Dans ces ratios, on calcule la capacité de désendettement en nombre d'années (en 2024 : 10,28 années ; en 2022 : 14 années ; en 2023 : 12,53 années). Le rachat de l'emprunt de la gendarmerie avait fortement dégradé ce ratio. Il faut savoir qu'au niveau des collectivités lorsque ce ratio se situe entre 10 et 12 ans, c'est un signal d'alerte, et au-delà de 12 ans, on parle même de situation critique ».

M. le Maire explique que « la Ville se redresse réellement de l'amputation que nous avons eue lorsqu'il a fallu participer au redressement des finances publiques en 2015 où la Commune a perdu + de 3 500 000 Euros sur 3 années et c'est purement du fonctionnement qui a disparu à ce moment-là et sur lequel il a fallu reconstituer la globalité de notre fonctionnement ».

Les dépenses d'investissement de la Commune (page 16)

M. BARRUYER indique que le total des dépenses d'investissement en 2024 s'élève à 5 602 752,06 Euros dont 3 395 991,64 Euros de dépenses d'équipement (ex : travaux de l'école des Luettes...). Le montant des dépenses engagées non mandatées sur 2024 à reporter en 2025 s'élève à 1 142 089,96 Euros, montant que l'on retrouvera sur notre budget d'investissement 2025.

Les recettes d'investissement de la Commune (page 16)

Le total des recettes d'investissement en 2024 s'élève à 6 540 150,38 Euros (dont les prêts qui servent à financer l'investissement) dont 1 096 656,76 Euros de subvention d'investissement. On a des recettes engagées à hauteur de 167 000 Euros.

La projection 2025/2026 de la Commune

Projets :

- La poursuite des travaux d'économie d'énergie qui permettront de réaliser des économies de fonctionnement,
- La mise aux normes et le gros entretien du patrimoine communal (scolaire, sportif, culturel...) Exemples : la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, des travaux importants au niveau de l'étanchéité de la toiture de l'école des Luettes afin de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 180 000 Euros, la végétalisation de la cour de l'école des Luettes pour un montant de 120 000 Euros environ, la toiture du Château-musée,
- L'équipement et la modernisation des services municipaux,
- La Ville en collaboration avec ARCHE Agglo poursuivra l'opération de réhabilitation de la friche ITDT dans le cadre de la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Il précise que la Collectivité va mettre en place un budget annexe spécifique pour cette opération à partir d'avril.

Le budget annexe des parcs de stationnement payants

Les recettes réelles de fonctionnement (pages 19, 20)

M. BARRUYER indique qu'elles sont estimées à 293 053,55 Euros.

Produits exceptionnels : Il s'agit de la subvention que verse la Commune de son budget principal vers le budget annexe des parcs de stationnement payants. « En 2024, elle était à peu près stable par rapport à l'année précédente. Grâce aux économies d'énergie, on a beaucoup moins dépensé en éclairage puisque celui-ci a été équipé en LED ; on dégage de l'excédent sur le fonctionnement en 2024 ce qui va permettre de baisser la subvention qu'on va verser pour équilibrer ce budget annexe en 2025 qui devrait être de 220 000 Euros environ.

Recettes directes : Il s'agit des recettes de stationnement qui augmentent (en 2022 : 59 000 Euros, en 2023 : 63 000 Euros et en 2024 : 72 000 Euros). Cet équipement n'est pas voué à faire des recettes puisque 1h30 de stationnement est gratuite ».

Les dépenses réelles de fonctionnement (pages 21, 22)

M. BARRUYER indique qu'elles sont estimées à 229 790,45 Euros pour 2025.

Il existe trois types de dépenses :

- Charges de gestion : bail emphytéotique. On paie à l'emphytéote un loyer qui concerne

- toutes les charges d'entretien de cet équipement,
- Charges de personnel : un agent gère ce parking,
- Charges financières : les intérêts d'emprunt.

Il n'est pas prévu d'investissement.

Le budget annexe du Ciné-théâtre

Les recettes réelles de fonctionnement (pages 25, 26)

M. BARRUYER indique qu'elles sont estimées à 664 000 Euros pour 2025.

Dotations, subventions ou participations : « Le budget de la Ville contribue et verse une subvention au budget annexe du Ciné-théâtre. Depuis 2 ans, la subvention a légèrement diminué et c'est tant mieux puisqu'on avait dû, après la période COVID, verser beaucoup plus pour équilibrer car il y avait moins de recettes, moins d'activités. Le Ciné-théâtre, notamment les recettes du cinéma, a plutôt bien fonctionné cette année comme l'année dernière. On est sur une bonne dynamique même si on va voter un budget 2025 avec beaucoup de points d'interrogation parce que le Ciné-théâtre va subir une période de fermeture à cause des travaux de mise en conformité au titre de la sécurité incendie. On rencontre des difficultés pour estimer l'impact de cette période de fermeture qu'on adaptera au mieux (de fin mai à début août).

En 2024, le Ciné-théâtre a retrouvé une activité normale et, par conséquent, on a baissé la subvention qui était nécessaire à l'équilibre de son budget.

Produits des services 36,7 % : produits directement liés aux entrées.

Par conséquent, la subvention de la Commune de 62 % est indispensable au fonctionnement du Ciné-théâtre qui est un équipement important et, budgétairement, effectivement, cela a un coût mais c'est indispensable pour l'activité culturelle de la Commune ».

Les dépenses réelles de fonctionnement (pages 27, 28)

M. BARRUYER indique qu'elles sont estimées à 662 069,93 Euros pour 2025. « On estime difficilement les baisses de dépenses pour 2025 parce que moins de recettes signifie moins de dépenses. Par exemple, au cinéma, si on a des recettes c'est qu'on a des dépenses aussi parce qu'on a loué des films donc si on ferme le cinéma pendant 2 ou 3 mois, on aura moins de dépenses ».

Les dépenses d'équipements (page 29)

M. BARRUYER indique que, pour 2025, 203 000 Euros sont à inscrire pour lancer l'opération de travaux et de mise en conformité de l'équipement.

Immobilisations incorporelles : frais d'études, frais d'architectes et de maîtrise d'œuvre.

Immobilisations corporelles : des travaux mais aussi du matériel (remplacement de projecteurs...)

M. GUICHARD explique que ce Rapport d'Orientation Budgétaire appelle les remarques suivantes :

« Je commencerai en rappelant que, ces dernières semaines, vous avez voulu montrer les muscles en jouant la surenchère sur le volet sécuritaire. Vous avez fait étalage de la « flopée » de caméras que vous avez rajouté. Vous avez, cette semaine encore, « abordé le problème des SDF », on l'a vu dans

la presse et vous êtes évidemment soutenus, dans cette voie, par le député d'extrême droite dont c'est la marotte également. Pourtant, à y regarder de plus près, après bientôt 18 ans à la tête de la Ville, votre bilan en la matière n'est pas faramineux et la délinquance, dont je tiens à souligner quand même qu'elle se tient à un niveau modéré, n'a pas été spectaculairement résorbée. Cela étant dit, puisque vous l'attendiez, plutôt qu'un énième débat sur la pertinence d'un système de vidéosurveillance aussi étendu et son efficacité réelle au regard de son coût extrêmement impactant, nous voudrions profiter de l'entame de cette dernière année de votre mandat pour rappeler votre attention sur la réalité de l'avis de nombreux Tournonnais et Tournonnaises et de ceux qui pourraient également le devenir ou pas. Puisqu'encore, lors des vœux de janvier, vous vous réjouissiez de la hausse de la population dans notre ville, alors, oui, la population augmente effectivement, il y a certainement aussi des motifs à s'en réjouir, un chiffre, pourtant, nous inquiète, bien davantage, c'est celui de la baisse de la natalité. En 10 ans, on observe que le nombre de nouveau-nés dans les foyers tournonnais a baissé de 25 % c'est plus qu'à l'échelle de tout le pays. Les familles en devenir bouderaient donc notre commune davantage que d'autres et la promotion de logements coûteux comme on le voit dans le Centre-ville sur l'Hôpital qui était, je le rappelle, un foncier communal, n'y changera malheureusement rien. Au-delà du prétexte donné aux gouvernements libéraux qui se succèdent pour fermer les classes à tour de bras dans nos écoles publiques, cela questionne fortement sur l'avenir de notre ville. Nous craignons évidemment que ce phénomène perdure et il nous apparaît, plus qu'urgent, avec l'Agglomération, d'agir fortement en faveur des familles : des services d'accueils et de soutien renforcés, une offre culturelle à développer, des équipements à faire passer enfin dans le 21^{ème} siècle. On pense évidemment à la Maison Municipale Pour Tous, au Cinéma-théâtre, heureusement, pour lesquels les travaux arrivent, un maillage végétal et rafraîchissant qui s'impose aussi aujourd'hui face au réchauffement climatique ; tout cela sont d'autant de chantiers prioritaires mais qui sont déjà très en retard. Il en va évidemment de les prendre en compte, de s'y atteler rapidement, résolument. Il en va, pour tout cela, de notre qualité de vie et de l'attractivité de notre Ville si importante. Je passe sur la question des médecins et de la santé pour lesquels nous avons, ces derniers mois, ces dernières années, dépenser quand même « un gros billet » si je puis dire et pour lesquels nous attendons toujours le résultat à savoir l'installation de médecins dans les locaux qui ont été acquis par la Ville. Sur le volet social, j'y viens, bien sûr, les attentes sont grandes de notre côté également. Je rappelle que 17 % des Tournonnais vivent sous le seuil de pauvreté. Il faut souligner, néanmoins, que les agents du CCAS font de leur mieux et je tiens à les en remercier. Pour autant, il faudra davantage que le coup de pouce accordé l'an dernier pour soulager vraiment les associations de solidarité et, pour partie, à travers elles, les habitants en difficulté qui vont chercher de l'aide. Que dire, enfin, de la situation des classes moyennes de notre Ville qui ont subi, de plein fouet, les effets de l'inflation ces dernières années : la hausse de la taxe foncière décidée par votre majorité en 2022 ça a été évoqué, accentuée aussi par l'évolution des bases fiscales, ça a été dit également, ont pesé et pèsent encore fortement sur le budget des ménages concernés. Les situations nationales et internationales vis à vis de l'inflation tendant à s'améliorer tel que cela est décrit en introduction du ROB, nous pensons qu'il est temps de travailler ensemble, à rendre du pouvoir d'achat aux Tournonnais. Alors, vous l'aurez compris, nous restons méfiants face à ce qui nous sera proposé d'ici quelques semaines dans le budget. Nous aurons des points de satisfaction à noter, je l'espère, mais nous vous appelons en tout cas à prendre la mesure de ce qui est nécessaire pour

notre Ville, son avenir et ses habitants ».

M. le Maire remercie M. GUICHARD pour son intervention. « Il y a beaucoup de choses de ce bilan très négatif de la Ville de Tournon-sur-Rhône. Cher Pierre, vous étiez jeune, il y a maintenant 16, 17 ans lorsque nous avons engagé les premiers programmes de vidéoprotection et en toute conscience à l'époque parce que quand vous avez 6 000 élèves sur un territoire comme le nôtre, quand vous avez un besoin impératif de pouvoir visualiser les sorties et les rentrées d'écoles, lorsqu'il y a des problèmes et on a bien fait de le faire puisque depuis nous n'avons eu aucune problématique qui ne puisse être résolue sans la vidéoprotection. Quand vous avez dernièrement des énergumènes qui viennent se battre avec la Police Municipale à l'intérieur des locaux et que ceux-ci crèvent les pneus des voitures des agents, on est bien content d'avoir la vidéoprotection pour arrêter les personnes et les faire comparaître immédiatement auprès du juge. Je ne veux pas rentrer dans le détail parce que c'est un long débat que nous pourrions avoir sur le sujet. Le dernier investissement qui représente 20 caméras est éligible à une aide financière à 80 %. Donner des leçons comme vous le faites, je trouve que c'est un peu dur sur une Ville qui a tout fait pour équilibrer sa sociologie globale. On est au-delà des 20 % de logements sociaux sur une ville comme la nôtre avec un rattrapage de + 10 % sur les 10 dernières années alors qu'on n'est pas sous le couvert de la loi SRU donc, ça veut dire, qu'on est plutôt « bon élève » contrairement à ce que vous dites.

Vous parlez du coût faramineux des logements à l'intérieur de la Ville mais quand vous construisez un centre-ville, vous avez besoin de rapporter de l'équilibre social qui est déséquilibré à l'heure actuelle à + 80 % de logements sociaux. Donc, c'est quand même le pouvoir de la Commune, de pouvoir investir sur l'avenir de la chalandise commerciale de son centre-ville et tout ça est lié avec de nouvelles familles qui doivent venir s'installer. Vous donnez un chiffre sur la baisse de la natalité, je ne sais pas d'où vous le sortez parce que je n'ai absolument pas ces chiffres. Il y a une baisse globale de l'Agglomération de 11 % qui correspond à une baisse de natalité globale et, malheureusement, qui a tendance à continuer à fléchir. La population qui vient à Tournon-sur-Rhône vient travailler. Actuellement, on a une stabilité du chômage à un niveau assez bas. On a des entreprises qui, pour l'instant, et malgré les crises économiques sur le territoire national, n'ont pas fléchi, n'ont pas lâché autant de personnels qu'on peut l'imaginer. Les gens qui viennent à Tournon-sur-Rhône sont attirés par l'attractivité touristique.

Je rajouterai que le patrimoine est un lourd budget à entretenir et Dieu sait quand il faut se mettre en conformité sur le cinéma y compris sur les conformités d'ERP, ce n'est pas simple et coûteux. D'autres équipements publics viendront « habiller » la Commune prochainement. Quand je vois les remarques que vous faites dernièrement sur l'établissement qui va être porté notamment par l'Agglomération quartier des Goules en direction d'enfants qui étaient dans des lieux défavorisés et qui ne pouvaient pas rester en l'état, c'est bien une volonté d'un Président et Maire d'une commune, d'une agglomération qui a poussé ce projet à fond afin de permettre aux populations de rester sur notre territoire.

Donc, vous voyez bien, que vouloir faire croire aux Tournonnais, alors qu'elle a une augmentation de population, alors que tout est fait pour qu'aucune baisse d'aide financière soit portée auprès de nos associations, qu'on ne fait pas assez dans le domaine social, certes, on ne fait jamais assez dans des périodes où malheureusement la pauvreté s'accroît mais, regardez quand même, il n'y a pas

beaucoup de villes qui, pour le Secours Populaire par exemple, paie leur location ; c'est un engagement que j'ai pris il y a plus de 10 ans et que je maintiens. Il faut quand même regarder de très près les dossiers, dossier par dossier, association par association ; j'ai peu d'associations qui viennent se plaindre des relations avec la Commune notamment dans le domaine financier, d'équipement et de l'encadrement global. C'est pour cela que je trouve vos propos un peu durs. Vous êtes dans votre rôle certes, moi, je suis dans le mien, pour vous dire que ce n'est pas si catastrophique que ça. Je suis assez satisfait, malgré tout, du travail qui a été porté sur la collectivité par l'ensemble des élus qui se sont succédé. Je suis plutôt optimiste pour l'avenir, un peu moins sur les finances publiques et sur les incertitudes qui règnent comme vous l'a indiqué M. BARRUYER. C'est la vie d'une ville comme la nôtre. Je ne vais pas polémiquer sur les problématiques dans le détail. On aura l'occasion, au moment du budget, de revenir plus précisément sur certains points ».

M. GUICHARD rajoute que « vous me dites que je dépeins un portrait dur. Non, je dépeins un portrait dur de la Ville et de l'action que vous avez conduite ».

Il poursuit : « Je dépeins un portrait sombre de l'action que vous conduisez, que vous avez conduite, en tout cas, en partie ; évidemment, tout n'est pas à jeter. J'entends souffler mais, si vous n'êtes pas d'accord, il ne faut pas venir en Conseil Municipal. Pour le reste, j'ai oublié de souligner évidemment, je pense que ça corrèle l'ensemble, c'est que, aujourd'hui, quand on voit l'état de certains de nos équipements, je pense que beaucoup sauront se souvenir, dans les prochaines années, quand ils tomberont encore plus en déshérence, que les investissements ont été portés sur ce parking, sur cette halle qui coûte encore beaucoup d'argent à la collectivité et qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de concentration et d'efforts qui sont mis sur ce projet d'ITDT qui, certes, devra devenir quelque chose à l'avenir mais les gens ne comprennent pas et, je les comprends, pourquoi on se concentre essentiellement sur ce sujet-là alors qu'il y a des problématiques de bâtiments à la MMPT, à la bibliothèque et dans certaines écoles. Je pointe, encore une fois, ce manque d'anticipation sur ces sujets-là alors que l'urgence était déjà présente au début de votre mandat de Maire en 2008 ».

M. le Maire indique que « nous avons procédé, pendant plus de 15 ans, à l'amélioration de nos bâtiments communaux et patrimoniaux et malgré les exigences qui vont nous être imposées pour permettre à nos bâtiments de tenir en place : le Château-musée c'est 4 000 000 d'Euros qu'il faut investir dans les années à venir, ce n'est pas rien, ça s'anticipe ça aussi. La MMPT c'est une isolation extérieure à faire et un travail sur les énergies qui va être entrepris en 2026, je l'espère. C'est de la programmation qu'il faut prévoir mais vous voyez bien le manque de recettes. Je vous ai cité, tout à l'heure, la participation au redressement des finances publiques ; quand vous perdez 3 500 000 Euros, c'est de l'argent que vous ne mettez pas dans l'investissement, que vous le vouliez ou non ».

Pour conclure, M. le Maire remercie le travail effectué par Mme ARNDT, par le service Comptabilité et la présentation détaillée de M. BARRUYER. Il invite l'ensemble des élus à la Commission des Finances préparatoire au budget prévue le 3 avril.

06.2025.016) PARTENARIAT FINANCIER - ENTREPRISE VEOLIA PROPLETE RHIN RHONE SAS A VAULX EN VELIN- EXPOSITION JEANNE GOUTELLE- IMPRESSIONS (20 JUIN - 2 NOVEMBRE 2025)

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Tournon-sur-Rhône programme chaque année au Château-musée une exposition ouverte sur les arts visuels et la création. L'exposition *Impressions* de l'artiste Jeanne Goutelle a pour objectif de diversifier l'offre culturelle et de diffuser l'art au plus grand nombre tout en accompagnant les artistes dans leur création.

L'entreprise Veolia Propreté Rhin Rhône SAS, située 2/4 avenue des Canuts 69120 VAULX EN VELIN, souhaite devenir partenaire de cette opération et s'inscrire dans un projet culturel de territoire.

Veolia Propreté Rhin Rhône SAS s'engage à participer financièrement à hauteur de 1 500 € (MILLE CINQ CENTS EUROS) au projet en qualité de mécène dans le cadre d'un contrat de mécénat.

Le don effectué donne droit au mécène à la réduction d'impôt prévue à l'article 238bis du Code général des impôts.

La Ville en tant que bénéficiaire, s'engage à faire mention du partenariat sur tous les supports de communication liés à l'opération et accorde au mécène : 10 invitations au vernissage de l'exposition et une visite guidée de l'exposition sur réservation préalable.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-79 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et notamment les dispositions codifiées à l'article 238 bis du Code général des impôts,

Considérant l'intérêt de mener une programmation culturelle ouverte sur les arts visuels au Château-musée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à rechercher des financements sous forme de mécénat pour mener à bien le projet d'exposition *Impressions* de l'artiste Jeanne Goutelle,
- **D'ACCEPTER** le partenariat financier de l'entreprise Veolia Propreté Rhin Rhône d'un montant de 1 500 € (MILLE CINQ CENT EUROS),
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le présent contrat de mécénat et tous les documents y afférents, notamment les avenants.

M. BARBARY précise que le vernissage de cette exposition aura lieu le 20 juin à 18h00.

M. le Maire rappelle que « cette exposition est l'expression des impressions modernes de Mme

Goutelle, couplée aux impressions anciennes d'ITDT qui ont été récupérées par le Château et seront présentées à cette occasion donc le passé et l'avenir ».

M. BARBARY confirme que « nous avons une belle richesse des œuvres artistiques d'ITDT et donc, on verra une partie de ces œuvres et puis, une interprétation qui sera faite par Jeanne Goutelle donc ce mélange de passé et d'art contemporain va être très intéressant. Ensuite, le passage des élèves pour les médiations et l'exposition des élèves aura lieu en mars 2026 ».

I.T.D.T

07.2025.017) ZAC ITDT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITE FRANÇAISE SUD RHONE-ALPES

M. le Maire expose :

La ville de Tournon-sur-Rhône, avec l'appui de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, a engagé le projet de requalification urbaine et environnementale de l'ancien site ITDT.

Parmi les différents objectifs du projet, formalisés par la délibération n°13.2024.013 du 15 février 2024, figure le souhait de permettre l'accueil des séniors, en proposant une offre résidentielle adaptée.

Aussi, dans le cadre de la définition du projet qui a suivi, un îlot dit « des aînés » a été identifié au sein de la programmation générale. « L'îlot des aînés » est l'îlot le plus grand (4 000 m²) de la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

A ce stade de définition du projet, la programmation précise du projet reste ouverte, soit l'accueil d'une résidence services dévolue aux séniors, soit l'accueil d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), soit un projet susceptible de mixer les deux programmations.

Le principe d'un accueil des personnes âgées au cœur du futur quartier a par ailleurs été bien accueilli dans le cadre de la concertation.

Par ailleurs, la ville de Tournon-sur-Rhône avait été sollicitée par la Mutualité française Sud Rhône-Alpes du Groupe AESIO Santé car cette dernière souhaitait relocaliser, dans de nouveaux locaux, son Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Roche Defrance », situé rue Louis Arnaud à Tournon-sur-Rhône ainsi que l'antenne de son service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) située 95 avenue de Nîmes à Tournon-sur-Rhône.

La ville et la Mutuelle ont estimé que le projet porté par la Mutualité française Sud Rhône-Alpes du Groupe AESIO Santé pourrait opportunément prendre part au sein d'un îlot « des aînés » de la future ZAC :

- Pour la Mutualité française Sud Rhône-Alpes du Groupe AESIO Santé, il s'agit d'un foncier disponible à court terme, bien desservi, bénéficiant d'une bonne visibilité ;
- Pour la ville de Tournon-sur-Rhône, cette implantation permettrait le maintien de l'offre de santé sur son territoire, assurant une proximité des résidents avec leurs familles, et participerait à la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC ITDT.

En vue de cette échéance, la ville de Tournon-sur-Rhône souhaiterait pouvoir connaître avec plus de précisions le programme prévisionnel et les objectifs de l'opération portée par la Mutualité française Sud Rhône-Alpes du Groupe AESIO Santé, pour déterminer de quelle manière, et à quelles conditions, celle-ci pourrait prendre place, *in fine*, au sein du projet d'aménagement de la ZAC ITDT, dans le respect des préconisations urbaines et environnementales de cette dernière.

A cet effet, il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat dont l'objet est de déterminer, de quelle manière, et à quelles conditions, le projet de création d'un EHPAD porté par la Mutualité française Sud Rhône-Alpes du Groupe AESIO Santé pourrait prendre part au sein du projet d'aménagement.

Cette convention ne constitue pas un engagement de la part de la ville de Tournon-sur-Rhône d'accueillir un EHPAD dans l'îlot « des aînés » comme il ne constitue pas un engagement, de vendre à la Mutualité française Sud Rhône-Alpes, ou à un tiers désigné par elle, tout ou partie des parcelles composant l'îlot « des aînés ».

C'est une convention de moyens qui fixe :

- Un livrable : un document regroupant la programmation d'un futur EHPAD, complétée d'un schéma d'implantation fonctionnelle faisant ressortir la localisation des constructions à édifier et de leurs abords, en cohérence avec les orientations urbaines définies par la Ville ;
- Un calendrier, avec l'échéance de la convention au 30 mai 2025 ;
- Une méthode : des réunions techniques mensuelles, et un travail alimenté pour la ville de Tournon-sur-Rhône par la maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre de son accord-cadre, pour la Mutualité par un cabinet d'architectes.

Si à l'échéance de la convention, le travail partenarial conclue à l'opportunité de l'implantation d'un nouvel EHPAD au sein de la future ZAC, les discussions pourront se poursuivre à travers d'autres engagements, notamment une promesse de vente. A contrario, si ce travail conclue à des difficultés rédhibitoires, les deux parties seront libérées de leurs engagements, et la ville de Tournon-sur-Rhône sera libre de commercialiser l'îlot auprès d'autres opérateurs immobiliers le moment venu, sur la base d'une programmation toujours tournée vers les aînés.

Vu la délibération n°13.2024.013 du 15 février 2024 définissant les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement ITDT et modalités de la concertation ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la ville de Tournon-sur-Rhône et la **MUTUALITE FRANÇAISE SUD RHONE-ALPES** ;

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer cette convention, et tous les documents y afférents.

Mme LEPAGE dit « ne pas vouloir réserver ma place tout de suite, je ne suis pas pressée mais demande la confirmation du déplacement de l'EHPAD Roche Defrance sur la friche ITDT ».

M. le Maire informe que, « pour l'instant, la proposition qui est en réflexion auprès d'AESIO Santé du groupe Mutualité Française, c'est de dire qu'à un moment donné, on va être obligé de fermer Roche Defrance. Ils ont des avis défavorables, ils ne peuvent plus continuer à fonctionner de la sorte. Ils sont dans la réflexion de savoir s'ils restent à Tournon-sur-Rhône, c'est la proposition d'implantation

sur la friche ITDT qu'on leur a faite et que s'ils ne trouvent pas, ils iront s'implanter ailleurs. La population étant vieillissante, il faut faire attention de ne pas perdre une structure alors qu'on sait, qu'à l'heure actuelle, il n'y a pratiquement plus d'aide financière pour les nouvelles implantations des EHPAD ».

M. le Maire répond à Mme LEPAGE qui s'interroge sur les raisons de cette rapidité fin mai, qu'il s'agit de la 1^{ère} analyse. « Il faut qu'AESIO Santé soit en capacité de nous dire si la proposition de la surface proposée (4 000 m²) leur convient et que la Ville connaisse, avec plus de précisions, le projet. C'est plus un travail technique qui va avoir lieu sur les prochains mois.

Mme LEPAGE souhaite connaître le devenir de l'ancien EHPAD Roche Defrance.

M. le Maire est incapable de lui dire, pour l'instant. Roche Defrance appartient à Ardèche Habitat. « Il y a aussi une réflexion entre Ardèche Habitat et AESIO Santé pour savoir s'il ne pourrait pas être aussi le constructeur pour AESIO ».

M. FAURE rajoute que « il serait bien de favoriser aussi le maintien de l'établissement qui reste financièrement accessible à un nombre plus important de personnes compte tenu du coût qui est moins onéreux que certains autres établissements ».

M. le Maire confirme qu'il y a des écarts importants entre les établissements implantés à Tournon-sur-Rhône.

M. GUICHARD complète les propos de Mme LEPAGE. Il souhaite connaître l'enjeu de cette convention. « Pourquoi une convention parce qu'en bilatéral il n'y a pas d'enjeu financier, on est engagé dans les discussions déjà depuis plusieurs mois, voire années avec AESIO, je ne comprends pas bien l'intérêt d'établir une convention à ce stade ».

M. le Maire répond que « si on ne précipite pas les choses, ça peut durer pendant 5 ans. On a défini, dans le cadre de l'intérêt intergénérationnel, la possibilité d'accueillir des seniors que ce soit en résidence seniors, en EHPAD ou en mixité. À partir du moment où l'on réserve un emplacement possible c'est qu'on a une demande qui vient d'AESIO. Il y a 2 ou 3 ans, j'ai eu les 1^{ères} rencontres avec AESIO où le Directeur régional m'a dit qu'AESIO quittera Tournon-sur-Rhône. Quelque part, cela pose question. Donc, on s'est dit, pourquoi ne pas les obliger à nous amener des éléments concrets, de la volonté ou pas de s'implanter sur le site, seule surface que l'on peut leur proposer. Ce sont des procédures classiques qui se font assez régulièrement en tant qu'établissement public ».

M. GUICHARD indique que « pour avoir l'habitude de gérer quelques projets urbains, c'est tout à fait technique mais pourquoi pas ».

M. le Maire confirme « qu'en terme d'établissement public, c'est une pratique qui est souvent utilisée ».

M. GUICHARD ajoute « La 2^{ème} intervention porte sur le contenu de ce projet et l'enjeu de travailler avec AESIO. Je rejoins tout à fait l'enjeu de maintenir sur notre territoire des places pour accueillir les personnes âgées qui le souhaitent et qui en ont besoin ; ça c'est évidemment un enjeu prioritaire, l'enjeu de le garder sur le site, de proposer aussi de nouveaux locaux qui sont un enjeu important à la fois pour les résidents actuels et futurs et pour les salariés. Mais justement, à propos des salariés, on se souvient, il y a quelques années, de la mobilisation des salariés de la Résidence du Doux à Saint-

Jean-de-Muzols pour leurs conditions de travail donc, on est tout à fait d'accord pour que ce travail soit engagé et concrétisé même avec AESIO. Simplement, je pense que, en tant que ville accueillante, en tant qu'aménageur du site, qu'il est important qu'on rappelle à AESIO la question du traitement de ses salariés qui est de leur offrir de bonnes conditions de travail qui est, au-delà de ce nouvel établissement, particulièrement importante et qu'on y sera attentif. J'espère pouvoir compter sur vous pour pouvoir passer ce message ».

M. le Maire dit pouvoir compter sur lui. « Surtout, il y a qu'une chose qui m'intéresse, c'est de ne pas perdre la structure à Tournon-sur-Rhône. Je crois qu'il faut qu'on partage ce point-là sinon on n'est pas bon. Effectivement, les problèmes sociaux qu'il y a eu, qui se sont, semble-t-il, améliorés mais qui venaient aussi certainement de la gouvernance de l'établissement mais je ne rentrerai pas dans les détails. Ça fait partie des relations directes qu'il faudra qu'ils aient avec la Ville de Tournon-sur-Rhône ».

COMMUNICATIONS

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TOURNON-SUR-RHÔNE

« La modification n°4 est liée à la mise en œuvre de la ZAC ITDT, permettant la requalification urbaine et environnementale du site de l'ancienne usine et ses abords.

Pour rappel, la modification n°1 du PLU de Tournon-sur-Rhône, approuvée par délibération du conseil municipal N°37_2022_78 du 07 avril 2022, a notamment permis de définir des orientations d'aménagement pour le secteur UPa qui couvre le périmètre de la future ZAC ITDT.

Dans le cadre des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de requalification urbaine et environnementale du site ITDT, une maîtrise d'œuvre urbaine a été retenue par la Ville, comme il en a été fait **information au conseil municipal du 16 novembre 2023**.

Par ailleurs la ville de Tournon-sur-Rhône, par délibération N° 13.2024.013 du **conseil municipal en date du 15 février 2024, a pris l'initiative de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)** pour l'aménagement du site ITDT et **d'engager la concertation en conséquence**. Un intense travail de conception urbaine, croisée avec la participation active des habitants et les différentes études techniques engagées, a permis d'établir un nouveau plan guide.

Le Conseil Municipal, réuni le 14 novembre 2024 a, par délibération N°28.2024.149, tiré le bilan de la concertation.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les jalons posés par la modification n°1 du PLU, à savoir le développement d'un quartier mixte, organisé autour d'un maillage d'espaces publics de qualité favorisant la perméabilité du quartier vers l'extérieur et la connexion forte avec les lagunes et le grand paysage. Il apporte toutefois des précisions ou des évolutions sur la localisation et l'ambiance attendue des futurs espaces publics, l'organisation de la trame urbaine et des typologies constructives, la programmation urbaine.

Aussi, **pour garantir la parfaite cohérence entre la mise en œuvre du projet urbain sous forme de ZAC et le Plan Local d'Urbanisme**, il apparaît nécessaire d'engager une procédure de modification du

document d'urbanisme communal. Cette modification permettra de tenir compte de l'évolution du projet tel qu'il ressort des dernières études urbaines et techniques et de la concertation.

La présente modification n°4 du PLU apporte donc des modifications au niveau des pièces suivantes :

- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le site ITDT et ses abords ;
- Le règlement de la zone UP, avec le remplacement de la zone UPa par la zone UP1 (dans un souci d'harmonisation des dénominations de zone) et la suppression de la zone UP10 ;

-L'évolution des documents graphiques suivants :

→ La cartographie des différentes zones au droit du site ITDT et de ses abords ;

→L'emprise de la servitude de logement.

- L'évolution des superficies des zones, avec notamment la suppression de la zone UP10, le remplacement de la zone UPa par la zone UP1, et la diminution de celle-ci au bénéfice de la zone N. »

PROCHAINES REUNIONS

CONSEILS MUNICIPAUX

- Mercredi 9 avril 2025 (Vote du Budget -BP) à 19h00

- Lundi 23 juin à 19h00

Commission des Finances :

- Jeudi 3 avril 2025 à 18h30

INFORMATIONS / DATES DIVERSES

Mercredi 19 mars 2025

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Saint-Jean de Muzols	14h30	Place du Souvenir français
Tain l'Hermitage	15h30	Parc du Chayla
Tournon-sur-Rhône	16h30	Monument aux morts - Square du Souvenir français (+ Vin d'honneur au caveau du Château-musée)

Saint-Jean de Muzols Tournon-sur-Rhône	9h30 10h30	Place du Souvenir français Monument aux morts - Square du Souvenir français
Tain l'Hermitage	11h30	Parc du Chayla (+ Vin d'Honneur)

DON DE 1 000 € – SOUTIEN A MAYOTTE

M. le Maire indique que la Commune de Tournon-sur-Rhône tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte et a voté lors du Conseil d'Administration du CCAS du 12 mars dernier, un don d'un montant de 1 000 Euros qui sera versé à la « Protection civile » au profit des sinistrés du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte. « Il s'agit d'une aide minime (mais qui se cumule avec l'ensemble des aides) qui a été formulée par l'Association des Maires de France (AMF) en partenariat avec la Protection civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale ». Il remercie les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

QUESTION DU GROUPE MINORITAIRE « TOURNON EN COMMUN » :

1. Circulation et mobilités concentrent des problèmes récurrents à Tournon. La remise en service de trains de voyageurs en rive droite du Rhône nous semble être une des solutions pour améliorer la situation et faciliter les déplacements sur notre territoire. Deux associations d'usagers des transports publics, le CUPTSA et l'AUTERVR, souhaitent organiser la circulation d'un train spécial le 16 novembre prochain pour promouvoir cette idée pragmatique. Ce train exceptionnel est amené à desservir la gare de Tournon. Nous souhaitons que la Ville de Tournon soutienne logistiquement et financièrement cette initiative. Qu'en est-il de votre position ?

M. le Maire est favorable à cette initiative « étant entendu que, depuis 2012, ce sont les premières réunions qui ont eu lieu. Á l'époque, c'était par rapport à la problématique de la surcharge des trains de marchandises sur la rive droite qui était annoncée importante avec le fameux détournement de l'Ouest Lyonnais qui, du coup, allait complètement éteindre la possibilité éventuelle d'un retour des voyageurs sur la rive droite. On s'était battu, à l'époque, toutes tendances confondues, c'était Michel TESTON, ancien Sénateur socialiste qui était coordinateur de l'opération. Je me souviens être allé à Paris en novembre 2016 avec lui, avec le Maire de Sarras de l'époque et le Maire d'Andance au Ministère des Transports avec un grand plan de ce qu'était la rive droite de l'Ardèche et ils ont eu du mal à localiser l'Ardèche, c'était risible sincèrement. C'est une anecdote mais, pour dire que, j'étais personnellement, et les anciens élus à l'époque et Jean-Louis GAILLARD serait présent, il vous en parlerait mieux que moi parce qu'il a participé à de nombreuses réunions, on était plutôt défenseurs. Il y avait votre collègue, ancien Conseiller Régional communiste M. JACQUART, qui était pleinement impliqué dans l'opération afin qu'un retour des voyageurs rive droite puisse arriver. J'ai compris qu'il y avait un petit bout d'ersatz sur le Teil qui pouvait éventuellement commencer à fonctionner et que le Conseil Régional était plutôt favorable donc je suis d'accord pour qu'on puisse aller de l'avant sur

le sujet. On sera bien présents le jour de cette manifestation qui aura lieu au mois de novembre prochain pour l'accueil en gare puisque le train de voyageurs porté par les deux associations s'arrêtera. Je ne souhaite pas répondre quant à l'engagement financier sans avoir pris l'avis de mes collègues, point qui sera abordé lors du prochain Bureau Exécutif. Quoi qu'il en soit, vous pouvez avoir notre engagement sur le sujet et l'engagement d'une grande partie de nos populations sur la possibilité, demain, de revoir un train de voyageurs s'arrêter en gare de Tournon-sur-Rhône, étant entendu, que le fonctionnement de la gare de Tain l'Hermitage est plutôt intéressant, le relais véhicule/transport de cars fonctionne plutôt bien depuis la gare routière avec la gare de Tain l'Hermitage. Ce serait encore mieux s'il y a une possibilité de pouvoir s'engager sur Tournon-sur-Rhône ».

M. GUICHARD compte également sur M. le Maire « pour faire le lobbying auprès de la Région et de M. PANNEKOUCKE notamment ».

M. le Maire informe que la Région a la compétence mais il faut que l'ensemble des autres élus du secteur et le Département s'engagent également ».

M. GUICHARD demande si le courrier évoqué en 2020, à l'attention de M. WAUQUIEZ, a été réalisé.

M. le Maire confirme l'envoi de ce courrier.

2. Considérant la fermeture annoncée de l'école privée du Sacré Cœur de Mauves, les élèves Tournonais qui y sont actuellement scolarisés sont susceptibles d'intégrer à la prochaine rentrée les écoles publiques tournonaises. Est-on préparé à les y accueillir et la sectorisation établie en 2022 sera-t-elle être respectée ?

M. le Maire indique « qu'il est toujours triste de voir une école fermer qu'elle soit privée ou publique. Vous citez la baisse de la natalité donc, je pense, qu'on aura aucun problème pour accueillir ».

M. BASTET rassure M. GUICHARD en lui indiquant qu'il s'agirait « seulement d'une petite quinzaine d'élèves tournonais de maternelle et d'élémentaire. On a obligation de les scolariser s'ils en font la demande. Toutes nos écoles ont suffisamment de places et sont équipées matériellement. Si jamais, il y avait un nombre important, on augmenterait le personnel mais ça m'étonnerait que ce soit le cas, et l'Éducation Nationale mettrait les moyens nécessaires.

Enfin, la fermeture de l'école privée du Sacré Cœur de Mauves ne sera pas dérogatoire à la sectorisation existante ».

M. GUICHARD souhaitait être rassuré à ce sujet.

3. Considérant notamment les récents aménagements paysagers réalisés sur la quai le long de la RD86 et le cadre patrimonial de notre centre-ville, la qualité esthétique des terrasses du quai apparaît comme un enjeu important. Est-il prévu une évolution de l'arrêté de réglementation d'occupation du domaine public, l'établissement d'un cahier des charges plus précis et, si nécessaire, l'accompagnement des établissements concernés ?

M. le Maire trouve que les aménagements sont plutôt bien et demande l'avis de M. GUICHARD.

M. GUICHARD répond par l'affirmative mais « j'ai bien dit que tout n'était pas à jeter ».

M. le Maire taquine M. GUICHARD.

« Le problème de la sécurité (beaucoup de vélos, de trottinettes qui slalomaient entre les tables avec le risque de renverser un enfant) a amené à déplacer, sous expérimentation, l'allée piétonne qui a donné satisfaction et qui a permis la relation avec les commerçants.

L'arrêté en vigueur n'a pas été modifié à ce jour car, selon moi, il est assez complet.

L'arrêté d'occupation du domaine public du 7 avril 2023 encadre déjà de manière précise et détaillée les exigences en matière d'occupation et d'aménagement des terrasses, en garantissant le respect du cadre patrimonial et la qualité esthétique des installations. Il prévoit notamment :

- **Les caractéristiques et dimensions des terrasses,**
- **L'implantation et la nature du mobilier** (tables, chaises, parasols, stores-bannes...), dont les matériaux, gammes et coloris sont validés par l'Architecte des Bâtiments de France,

Une aide financière de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo peut leur être attribuée au-delà de 5 000 Euros d'investissement.

- **Les restrictions, préconisations et interdictions** relatives aux pergolas, présentoirs commerciaux, porte-menus chevalets,
- **Les dispositions en matière d'éclairage, de chauffage et de brumisation,**
- **Les équipements de machinerie** (vitrines réfrigérées, meubles à glace...),
- **La réglementation en matière de publicité.**

M. GUICHARD illustre sa question par rapport aux remontées qu'il a eu concernant des barnums disgracieux installés sur les Quais.

M. le Maire le confirme : « Ils ont eu l'autorisation provisoire pour l'exploitation à cause d'un manque de surface. Ils seront obligés de se mettre en conformité et ont été avertis. La Commune sera vigilante pour qu'il y ait une certaine harmonisation de l'ensemble du mobilier ».

Mme FOURNIER explique que « ce qui est important, c'est qu'il s'agit d'un nouveau commerçant qui s'est implanté récemment. Il avait besoin de prendre un peu de place pour avoir un peu plus de clientèle. Le but étant d'avoir des commerces qui fonctionnent. Il sait qu'à court terme, il va falloir modifier. Pour le règlement, effectivement, il y a un RAL annoncé parce qu'il est évident qu'on aimerait avoir une uniformité de couleur et on a suggéré aux commerçants du Quai Farconnet d'installer des parasols qui soient tous identiques en terme de couleur mais cela a un coût important et l'Agglomération leur donnera uniquement 15 % à condition qu'ils investissent une somme de 5 000 Euros. Ça reste un montant important et on est dans une période un peu compliquée, on a besoin de nos commerçants, on est une ville de plus en plus touristique donc, on essaie d'être un peu plus concilient ».

M. GUICHARD rajoute que « la Commune est touristique parce qu'il y a le cadre de vie aussi donc, il faut qu'on veille à le préserver surtout quand il y a des investissements qui sont faits, c'est pour ça qu'on se permettait de poser la question ».

M. le Maire indique que « la question est juste mais ça n'a pas amené une modification obligatoire de l'arrêté si ce n'est qu'il faut absolument le faire respecter dans les conditions citées précédemment ».

Mme RAZE indique que « l'arrêté a été revu il y a 2 ans, il date de 2023 ».

M. le Maire conclut en indiquant que « M. GUICHARD voulait dire par rapport aux nouvelles conditions actuelles ».

Séance levée à 20h49.

La secrétaire de séance,
Valina FAURE



Le Maire,
Frédéric SAUSSET



